



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 1053

Texte de la question

M Raymond Marcellin demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement de bien vouloir lui indiquer s'il envisage la création d'un corps d'infirmières aides-anesthésistes ainsi que l'établissement d'un statut propre à ces infirmières spécialisées.

Texte de la réponse

Reponse. - La modification et l'amélioration du statut particulier des personnels soignants en fonction dans les établissements hospitaliers publics est l'une des priorités actuelles du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement. Un projet de décret établi en ce sens est en cours d'examen par les ministres intéressés. Ce texte couvre l'ensemble des personnels soignants : il résoudra donc, plus particulièrement les problèmes posés tant pour les infirmiers que pour les infirmières aides-anesthésistes. Il ne manquera pas d'être soumis à concertation avec les personnels intéressés.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1053

Rubrique : Professions paramédicales

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2241